

La zakat : Revue de littérature et modalités pratiques de calcul

Zakat: Literature review and practical methods of calculation

Ouissam EL ALAOUI, (Doctorant)

*Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat Maroc
Université Hassan 1^{er} de Settat, Maroc*

Mohamed AMEDJAR, (Enseignant-Chercheur)

*Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales d'Aïn Chock
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Youssef GHANDARI, (Enseignant-Chercheur)

*Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat Maroc
Université Hassan 1^{er} de Settat, Maroc*

Adresse de correspondance :	ENCG de Settat Adresse de l'établissement : Km 3 Rte de Casablanca, Settat BP 658 Nom de l'université : Université Hassan 1 Pays (ville) : Maroc Téléphone et/ou fax de l'établissement : (+212) 523 723 577 (+212) 523 401 202 (+212) 523 401 362 · contactencg@uhp.ac.ma
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	EL ALAOUI, O., AMEDJAR, M., & GHANDARI, Y. (2025). La zakat : Revue de littérature et modalités pratiques de calcul. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 6(1), 546-558. https://doi.org/10.5281/zenodo.14762301
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: November 16, 2024

Accepted: January 25, 2025

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 6, Issue 01 (2025)

La zakat : Revue de littérature et modalités pratiques de calcul.

Résumé :

L'incorporation de la zakat dans l'économie nationale contribue à optimiser les conditions de vie des citoyens en combattant les phénomènes socio-économiques tels que la pauvreté et le chômage. Le manque de structure institutionnelle pour la zakat entrave la réalisation de ses objectifs. Il faut la collecter et la répartir de façon institutionnelle, en créant un dispositif dédié à ce travail, afin d'aller au-delà d'une simple charité personnelle.

Il est essentiel de mettre en place une loi pour instaurer la zakat dans l'Économie. Cette loi prend en considération des éléments financiers et comptables liés à sa création. Ces aspects comprennent la planification financière, les budgets prévisionnels, un système comptable conforme aux postulats et aux principes de la charia, ainsi qu'un mécanisme de contrôle interne et externe, tout comme des mesures administratives et d'une fonction médiatique pour la structure de la zakat.

Dans notre article, on va exposer les diverses techniques conformes à la charia pour déterminer l'assiette zakataire des entreprises, comme celle du capital ajusté, celle du besoin en fonds de roulement ajusté et celle de l'actif net.

Dans le même ordre des idées, l'illustration pratique du calcul de la zakat chez les entreprises marocaines en utilisant la méthode de l'actif net mène à la séparation des actifs et des passifs zakataires, pour ensuite déterminer l'assiette de zakat ainsi que le montant dû.

Les méthodes de calcul de la zakat applicables en Malaisie représentent les principales méthodes de référence en matière zakataire.

Mots clés : Structure institutionnelle ; Loi de zakat ; Charia ; Assiette zakataire ; Actif net.

Classification JEL: G30 ; H20 ; M41.

Type de l'article : Article théorique.

Abstract :

The incorporation of zakat into the national economy contributes to optimizing the living conditions of citizens by combating socio-economic phenomena such as poverty and unemployment. The lack of an institutional structure for zakat hinders the achievement of its objectives. It is necessary to collect and distribute it institutionally, by creating a mechanism dedicated to this work, in order to go beyond simple personal charity. It is essential to establish a law to establish zakat in the economy. This law takes into consideration financial and accounting elements related to its establishment. These aspects include financial planning, forecast budgets, an accounting system in accordance with the postulates and principles of Sharia, as well as an internal and external control mechanism, as well as administrative measures and a media function for the structure of zakat.

In this article, we will present the various Shariah-compliant techniques for determining the Zakat base of companies, such as the adjusted capital, the adjusted working capital requirement, and the net assets.

In the same vein, the practical illustration of zakat calculation in Moroccan companies using the net asset method leads to the separation of zakat assets and liabilities, to then determine the zakat base and the amount due.

The zakat calculation methods applicable in Malaysia represent the main reference methods in zakat matters.

Keywords: Institutional structure; Zakat law; Shariah; Zakat base; Net assets.

JEL Classification : G30 ; H20 ; M41.

Paper type: Theoretical article.

1. Introduction :

Le langage des comptables est tout à fait différent du langage des fouqahas, vu que chaque spécialiste ait ses propres concepts de base, ses propres principes et ses propres origines. On trouve un fqih qui ne comprend pas la comptabilité financière face au comptable qui ne sait pas les principes de la charia et les fondamentaux du fiqh islamique. D'où la nécessité de trouver un lien intermédiaire entre les deux courants, pour pouvoir déterminer l'assiette zakataire en respectant les principes de la comptabilité financière conformément à la charia.

Pour réaliser ses objectifs, on se trouve devant plusieurs obstacles et limites comme l'existence des définitions non uniformes et divergentes pour la détermination : des actifs zakataires, des engagements échus de l'exercice comptable à la date du bilan, des engagements à échoir pendant l'exercice suivant, des droits des titulaires des comptes d'investissements, des engagements ou droits administratifs, et des droits caritatifs s'ils existent...

De même, une panoplie des jurisprudences dans le fiqh zakataire et l'existence de plusieurs rites fiqhites constituent des obstacles parmi d'autres.

Dans le même ordre des idées, il ne faut pas oublier la difficulté au niveau de la détermination des passifs zakataires, ainsi que l'émergence et l'application des normes IFRS...

L'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI) est l'organisation responsable de la cohabitation des deux langages : le langage comptable et le langage fiqhite.

L'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions) est l'une des organisations internationales à but non lucratif les plus importantes soutenant les institutions financières islamiques. Elle a été créée en 1991 et a son siège au Royaume de Bahreïn. Elle a réalisé d'importantes réalisations professionnelles, notamment la publication de 100 normes jusqu'à présent dans les domaines de la comptabilité, de l'audit, de l'éthique du travail et de la gouvernance, en plus des normes de la charia adoptées par les banques centrales et les autorités financières de plusieurs pays à titre obligatoire ou indicatif. L'Autorité bénéficie également du soutien d'un certain nombre d'institutions membres, notamment des banques centrales, des autorités de régulation, des institutions financières, des sociétés de comptabilité et d'audit et des cabinets juridiques de plus de 45 pays. Les normes de l'Autorité sont actuellement appliquées par les principales institutions financières islamiques du monde entier, ce qui garantit un degré avancé d'homogénéité des pratiques financières islamiques dans le monde entier.

Selon la banque islamique internationale (2020), l'institutionnalisation de la zakat améliore la gouvernance: institutionnaliser la zakat renforcerait la transparence et la responsabilité dans la gestion des fonds.

De même, elle augmente les recettes: Une réglementation claire encouragerait les contribuables à déclarer leurs revenus et à payer la zakat.

La redistribution efficace des fonds zakat aiderait à réduire les inégalités sociales telles que la pauvreté et le chômage (les projets financés par la zakat généreraient des emplois et stimuleraient la croissance économique).

L'introduction de la zakat dans le système de financement actuel compléterait les ressources publiques et privées pour financer les projets de développement.

A ne pas oublier que la zakat ciblerait les populations les plus nécessiteuses, donc la zakat institutionnalisée promouvra la solidarité et la justice sociale. (Organisation de la Conférence Islamique)

El alaoui et al. (2024) signalent qu'il y a trois raisons derrière la non institutionnalisation de la zakat au Maroc : le manque de la logistique suffisante (11.79%) pour une fluidité légale des fonds de la zakat (formations du personnel compétent, applications et plateformes en

bénéficiant de la technologie, locaux adéquats...), la peur du détournement des fonds collectés auprès des contribuables (16.90%) (Instauration de la confiance chez les contribuables), et la troisième raison stipule que cette création n'est pas bénéfique pour l'État (38.68%) c'est-à-dire que l'État n'est pas motivé par l'intégration de la zakat dans son système de financement fiscal et être une charge fiscalement déductible.

Notre article tente de répondre à la problématique suivante :

Quelles sont les méthodes utilisées pour calculer la zakat des entreprises ?

Et comment peut-on appliquer les normes de la charia pour déterminer l'assiette zakataire, et par suite le montant de la zakat ?

Pour répondre à cette problématique, nous répartirons le sujet en revue conceptuelle, revue théorique, revue empirique, simulation du calcul de la zakat des entreprises, et vers la fin d'une discussion.

2. Revue conceptuelle :

Avant d'entamer un cas pratique de la comptabilité de la zakat des entreprises, on va présenter la zakat et ses concepts de base :

Selon Youssef Al Qardawi (1981), la zakat correspond à la part préétablie de l'avoir de tout musulman pour laquelle les conditions d'exigibilité sont remplies. Il est impératif de la respecter en toutes circonstances.

Il est mis en évidence par Ibn Al Arabi en définissant la zakat comme une part spécifique et déterminée des biens. (Ibn Al Arabi 'Al qabass' cité par Mohamed al kaddi al amrani 'kitab ahkam azakat' de abi bakr mohamed ben abdellah 1991)

Il la réduit ainsi à la seule part due sur l'avoir, peu importe qu'elle soit payée ou non. De plus, il continue de confirmer cette même idée en présentant la structure des dimensions où la zakat joue un rôle structurant. Cela permet à l'auteur de déterminer la zakat comme une part spécifique à collecter sur des biens spécifiques en fonction de critères spécifiques, au profit d'un groupe spécifique. Il apparaît donc que l'auteur considère la zakat comme une relation fonctionnelle (une part préétablie à payer) entre un ensemble de départ (biens spécifiques) et un ensemble d'arrivée (groupe spécifique).

Youssef Al Qardawi (1981) n'échappe pas à cette même logique, affirmant que la zakat est une part spécifique des biens des riches qu'Allah demande de verser aux pauvres et qu'elle renvoie également à l'action de faire parvenir cette part à lui.

Même si la relation fonctionnelle demeure identique ici et là, en revanche, dans cette dernière définition, l'accent est mis sur les acteurs plutôt que sur les structures figées. La zakat exerce de nombreuses fonctions, ce qui signifie que chaque acteur est chargé de celle qui lui revient : le législateur (Allah) ordonne son institutionnalisation, les riches ont l'obligation de l'exercer, les pauvres ont le droit de l'encaisser.

Selon Zamakhshari, dans la charia, la zakat désigne la proportion estimée de l'argent qu'Allah a donnée à ceux qui la méritent.

Zamakhshari a dit dans Al-Faiq : 1/536 : "Zakat est une action comme sadaqa, et c'est l'un des noms communs : l'acte de zakat, qui est tazkiyah signifie la purification de soi et la droiture, Allah le Tout-Puissant a dit : {ceux qui s'acquittent de la zakat} (Almouminoun : 4) c'est-à-dire l'acte de purification de l'avarice.

Cette partie de l'argent a été désignée sous le nom de zakat, car elle accroît l'argent prélevé, lui confère une signification et le protège des parasites. (Al-Wahidi mentionné par Al-Nawawi : Al-Jamal : 5/324).

Selon Ibn Tamimya, l'âme du donateur est purifiée, car son argent est zakaté : elle se purifie et s'enrichit (Total Fatawa Shaykh al-Islam Ibn Tamimya : 25/08). Au-delà de l'argent, la croissance et la pureté s'étendent à la personne qui offre la zakat, comme Allah Tout-Puissant

l'a affirmé : {Prenez de leur argent une charité qui les purifie et purifiez-les avec elle} (Al-Tawba : 103).

Selon Al-Azhari, la Zakat favorise la croissance des pauvres, ce qui est un geste remarquable. Elle encourage également la croissance matérielle et psychologique des pauvres, en plus de la croissance de l'argent des riches. Selon Al-Nawawi, Sahib al-Khawi écrit : « Vous savez que la zakat est un terme arabe qui était connu avant la loi, utilisé dans leur poésie, et cela suffit amplement pour la légitimer ».

Selon Dawud al-Dhahiri, ce nom n'est pas issu de la langue, mais il est défini par la loi. Selon Sahib al-Khawi, cette affirmation, même si elle est erronée, n'a pas d'impact sur les règles de la zakat (Al-Jamal : 5/324).

Si nous avons connaissance de ce qui précède, nous ne pouvons pas admettre l'affirmation du célèbre orientaliste juif Schacht, auteur de l'article Zakat dans l'encyclopédie islamique traduite, qui affirme que le Prophète (paix et salut sur lui) a employé le terme Zakat dans un sens bien plus large que son sens linguistique, en l'empruntant à son usage chez les Juifs (en judéo-araméen Zakat).

Selon lui, pendant qu'il était encore à La Mecque, le Prophète (paix et salut sur lui) a employé le terme "Zakat" et différents dérivés du terme "Zakat" dans le sens de "purification" associée à la Zakat, selon le sens linguistique des Arabes. Ces mêmes dérivés n'ont guère d'autre signification dans le Coran que le sens qui n'est pas vraiment arabe. Il est inspiré du judaïsme : « piété » (Cercle de la connaissance islamique : 10/355, 356).

Ces orientalistes, tels Schacht et ses confrères, sont très avides d'attribuer tous les concepts, mots, règles, idées et morales de l'Islam à des sources juives ou chrétiennes, ou à toutes les sources orientales ou occidentales qu'ils désirent, ne suivant en cela que la spéculation et l'auto-préférence. Pour répondre à cette affirmation, on dispose de deux volets :

Dans le Coran, la zakat est utilisée dans le sens connu des musulmans depuis le début de la période mecquoise, comme on peut le constater dans la sourate al-Aaraf (v. 156), la sourate Maryam (v. 31, 55), la sourate al-Anbiya (v. 72), la sourate al-Mouminun (v. 4), la sourate al-Naml (v. 3), la sourate al-Rum (v. 39), la sourate Luqman (v. 3) et la sourate Fossilat (v. 7). On sait que le Prophète n'était pas familier avec l'hébreu ni avec aucune autre langue que l'arabe, et qu'il n'a connu les Juifs qu'après sa migration à Médine. Alors, quand et comment a-t-il appris des Juifs et du judaïsme, dit Schacht?

Ensuite, il est absurde, contrairement à l'éthique des savants et aux méthodes d'investigation, que quelqu'un prétende qu'une langue a été transférée d'une autre s'il trouve un mot ayant un sens commun entre les deux langues, car le sens commun n'implique pas forcément le transfert d'une langue à l'autre. En outre, qualifier une langue d'émettrice et l'autre de réceptrice est un jugement sans preuve et une pondération sans importance, donc celui qui adopte cette approche comme habitude a renié l'honnêteté de la science et l'éthique des savants.

3. Revue théorique :

La majorité des articles sur Zakat se focalisant sur les aspects de la redistribution des richesses, de la lutte contre la pauvreté et le rôle de la Zakat dans la croissance économique par exemple (Mawardi et al., 2023) (Subekti et al., 2022) (Syed et al., 2022) (Arwani et al., 2022) (Suriani et al., 2021) (Mujahid, 2019), toutefois, peu d'articles ont été consacrés à des études empiriques pour l'estimation de la valeur de la Zakat. Pour permettre à la Zakat de remplir son rôle économique et social, une modélisation basée sur les hypothèses des trois opinions des savants Z1, Z2 et Z3 a été mise en place par (Monzer, 1989), il s'agit des trois options suivantes :

- Z1 est basée sur le point de vue traditionnel de la majorité des savants

- Z2 est basée sur le point de vue du savant Al-Qaradawi
- Z3 est basé sur la version modifiée des opinions Al-Qaradawi dont la Zakat sur les actifs fixes est calculée à 2,5% de leur stock

Une autre modélisation développée par (Lahjouji & Kahf, 2021) qui se base essentiellement sur l'estimation des payeurs de zakat éligibles, et ils considèrent comme payeurs de zakat les personnes qui perçoivent les 20 % les plus élevés (Q5) et les 25% les plus bas (Q4) du revenu total.

(Monzer, 1989) a calculé l'estimation de la Zakat des quelques payés à savoir Egypte (Z1 : 2%, Z2 : 3,9% et Z3 : 4,9% du PIB), Indonésie (Z1 : 1%, Z2 : 1,7% et Z3 : 2,0% du PIB), Pakistan (Z1 : 1,6%, Z2 : 3,5% et Z3 : 4,4% du PIB), Qatar (Z1 : 0,9%, Z2 : 3,7% et Z3 : 3,2% du PIB),

l'Arabie Saudia (Z1 : 1,2%, Z2 : 3,7% et Z3 : 3,4% du PIB), Soudan (Z1 : 4,2%, Z2 : 6,3% et Z3 : 6,2% du PIB), Syrie (Z1 : 1,5%, Z2 : 3,1% et Z3 : 3,1% du PIB), Turquie (Z1 : 1,9%, Z2 : 4,9% et Z3 : 7,5% du PIB).

(Shirazi, 2006) a élaboré une estimation des payés Azerbaïdjan, Bangladesh, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Indonésie, Kirghizstan, Kirghizstan, Mauritanie, Niger, Nigeria, Pakistan, Sénégal, Sierra Leone, Tadjikistan, Turkménistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Il a conclu que malgré le caractère multidimensionnel de la pauvreté, il peut dire que la pauvreté peut éliminer dans certaines payés en appliquant uniquement le niveau Z1 pour calcul de l'assiette de la Zakat ces payés sont Azerbaïdjan, Cameroun, Côte d'Ivoire, Indonésie, Kirghizstan, Pakistan, Sénégal, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Alors que le niveau trop bas de la pauvreté dans d'autres payés ne permettrait pas d'éliminer la pauvreté même en se basant sur l'assiette la plus favorable « Z3 » il s'agit des payés de Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger, Nigeria et Sierra Leone le haut niveau de pauvreté ne peut pas être éliminée même avec l'application de la Zakat avec l'assiette la plus favorable.

(Shirazi & Amin, 2009) leur papier a tenté d'estimer le manque de ressources et le potentiel de collecte de la Zakat en vue éliminer la pauvreté dans 38 pays membres de l'OCI.

(Salman Ahmed Shaikh, 2010) a examiné dans son papier un aperçu du montant de la Zakah qui peut être collecté au Pakistan.

(Firdaus et al., 2012) a visé estimer le potentiel de la zakat en Indonésie et à explorer les déterminants de paiement de la Zakat, cette étude a dégagé un potentiel estimé de la Zakat en Indonésie d'environ 217 Billion de roupies qui représente 3,4 du PIB en 2010, il aussi conclu que l'éducation, la profession et le revenu sont des paramètres déterminants pour le choix du lieu et la fréquence du paiement de la Zakat.

(Fauzia et al., 2021) ont abordé la problématique de la digitalisation du système de collecte de la Zakat en Indonésie, et ils ont explorer les différentes opportunités que peut offert la technologie dans ce sens, il a été conclu que la mise en œuvre des moyennes numérique permettrons de collecte environ 5,32 billions de roupies par mois soit 63,93 billions de roupies par an en 2019.

(Attak, 2022) son papier a exploré le rôle de la Zakat pour absorber la pauvreté et sa contribution à la lutte contre la précarité au Maroc, et ce en estimant les fonds qui peuvent être collectés, les résultats de l'estimation montrent que la Zakat peut mobiliser une valeur moyenne de 1,8% à 4,75% du PIB sur la période 2011 - 2020. En effet, le papier montre que la Zakat qui peut être collectée au Maroc s'élèverait en moyenne entre une valeur minimal de 17 et une valeur maximale de 47 Milliards de dirhams.

Jahangir & Bulut, 2022 ce papier à mener une étude pour calculer l'estimation de la Zakat au Bangladesh en engageant à la fois la méthode classique et contemporaines de calcul de la Zakat, les résultats montrent que la Zakat en Bangladesh est estimée à 3,79 du PIB selon la méthode classique et à 2,33 % du PIB selon la méthode alternative.

4. Revue empirique : Méthodes de calcul de la zakat des entreprises :

Pour calculer la zakat, les spécialistes se limitent aux éléments suivants : l'actif (uniquement) du bilan, car c'est de ce côté que se trouve la richesse et où apparaissent les fonds zakatables sur lesquels la charia islamique exige la zakat, comme par exemple : Si la description de la richesse - avec ses quatre conditions - est remplie dans ces actifs zakatables, alors le discours de la charia sur l'obligation de payer la zakat les couvre.

En revanche, nous négligeons le passif : La raison est que les éléments du passif en réalité ne sont pas de l'argent réel, mais plutôt des éléments qui nous montrent numériquement les éléments totaux des droits et obligations que la société doit à d'autres, et ces éléments du passif sont soit des partenaires (en tant que financiers internes) ou des créanciers (en tant que financiers externes), qui sont tous des droits fixes. Par conséquent, le passif exprime l'existence juridique abstraite des fonds, tandis que l'actif exprime l'existence réelle des fonds dans l'entreprise.

En Malaisie par exemple, deux méthodes sont employées pour récupérer les recettes de la zakat :

Méthode directe : par le biais du centre de collecte de la zakat (paiement sur site).

Voie numérique : déduction sur le salaire.

4.1 Réglementations en vigueur concernant le calcul de la Zakat en Malaisie : (EL ALAOUI. O et al, 2023)

D'après le Conseil malaisien des normes dans sa version technique i-1 de 2006 intitulé « Comptabilité pour la Zakat des entreprises », il est nécessaire de reconnaître la zakat pour la période en cours si : « Le montant de la Zakat évalué doit être comptabilisé comme charges au cours de la période durant laquelle elle est effectuée. »

« Une entité verse la Zakat sur ses biens commerciaux (circulants) : ce montant de Zakat est pris en compte en charges et incorporé au bilan financier de la période pendant laquelle il est effectué. »

Évaluation de la zakat : « Il est nécessaire d'évaluer la zakat lorsque l'entité a fonctionné pendant au moins 12 mois lunaires, c'est-à-dire durant la période appelée « Hawl ». « On calculera la zakat pour affaires en multipliant le taux de la zakat par sa base. »

Taux de la zakat : « En Malaisie, le Conseil national de la fatwa fixe un taux de la zakat pour les entreprises qui correspond à 2,5 % du total de la zakat. »

Base imposable de la zakat: « La base de la zakat correspond au montant net ajusté des actifs et des passifs provenant des opérations commerciales. » On recommande à une entité de consulter les autorités appropriées concernant la zakat afin d'obtenir des directives supplémentaires pour déterminer le montant net ajusté des actifs et passifs de la zakat.

NB : Base imposable de la zakat = assiette de la zakat, même si le mot « imposable » est réservé aux impôts et taxes.

4.2 Méthodes pour déterminer la Zakat : (EL ALAOUI. O et al, 2023)

D'après Abdul Wahab et al. (1995), différents États de Malaisie adoptent trois méthodes pour la comptabilisation de la Zakat des sociétés. Le Conseil malaisien des normes comptables (2006) reconnaît également ces méthodes.

D'abord : seulement les biens en mouvement comme l'encaisse ou la banque et les comptes débiteurs sont acceptés. Les Bait-al-Mal de Perak, Kedah, Wilayah Persekutuan et d'autres États l'exercent.

En second lieu : l'actif circulant et le résultat de l'investissement. Cette méthode est utilisée par Bait-al-Mal de Perlis et par le conseil d'administration du fonds de gestion des pèlerins.

En troisième lieu : la distinction entre l'actif circulant et le passif circulant. La Banque Islamique de Malaisie Berhad adopte cette technique.

En 2001, le guide de la zakat a été publié par le Département du développement islamique malaisien. D'après ce livre, deux techniques de détermination de la zakat d'entreprise sont fortement conseillées. La méthode du capital ajusté et celle du besoin en fonds de roulement (Hamat, 2009).

Méthode du capital ajusté : Capitaux propres - Immobilisations + / - Ajustements.

Méthode du besoin en fonds de roulement ajusté : Actif circulant – Passif circulant + / - Ajustements

Généralement, les deux techniques aboutissent au même résultat lorsque les informations proviennent du même bilan. Néanmoins, la majorité des nations Malaisiennes adoptent le procédé du besoin en fonds de roulement ajusté, aussi appelée méthode de la Shariya (Hamat, 2009, p. 15).

En exposant les méthodes de calcul les plus fréquentes, il est essentiel d'effectuer des ajustements concernant les actifs et passifs circulants (Awang, 2011 ; Hamat, 2009).

5. Simulation du calcul de la zakat des entreprises :

Selon le programme scientifique approuvé par le Comité d'arbitrage scientifique du Conseil des experts en zakat de l'Organisation mondiale de la zakat le 12 Décembre 2022, le choix actuel pour déterminer le Zakat des entreprises utilise la méthode de l'actif net.

Conformément à la norme comptable financière n° 9 sur les méthodes de calcul de la zakat pour les entreprises, publiée par l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI), l'entreprise doit appliquer la méthode de l'actif net.

Donc pour déterminer le montant de la zakat, on applique la formule suivante :

Montant de la zakat = l'assiette zakataire × le taux correspondant (2,577%)

NB : Une fois le Nissab est atteint et l'année est écoulée, le redevable doit payer un quart du dixième (2,5%) de l'assiette s'il s'acquitte selon l'année lunaire, et (2,577%) s'il paye selon l'année solaire.

On établit l'assiette de zakat de la manière suivante :

L'assiette zakataire comprend : les actifs zakataires – (les engagements échues de l'exercice à la date du bilan annuel + le montant total des engagements échues au cours du prochain exercice + les droits des détenteurs des comptes d'investissements, les frais administratifs et droits caritatifs s'ils existent...)

Il est important de noter que les actifs zakataires incluent : la liquidité (trésorerie actif) + le total des créances, en excluant les créances douteuses + le stock à sa valeur marchande à la date d'exigibilité de la Zakat, réduit des provisions effectives.

• La zakat des entreprises : Simulation et cas d'illustration

On dispose du bilan de l'entreprise Alpha au 31/12/200N, et on cherche à déterminer le montant de la zakat en utilisant la méthode de l'actif net.

L'assiette zakataire comprend : les actifs zakataires – (les engagements échues de l'exercice à la date du bilan annuel + le montant total des engagements échues au cours du prochain exercice + les droits des détenteurs des comptes d'investissements, les frais administratifs et droits caritatifs s'ils existent...)

Donc pour préciser le montant de la zakat, on applique la formule suivante :

Montant de la zakat = l'assiette zakataire × le taux correspondant (2,577%)

Pour déterminer l'assiette zakataire on commence premièrement par la détermination des actifs zakataires. (tableaux 2 & 3)

Tableau 1 : Bilan

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé :	(1 214 000)	Financement permanent :	(1 475 000)
Fonds commercial	300 000	Capital social	980 000
Terrains nus	350 000	Réserve légale	80 000
Bâtiments	250 000	Réserves facultatives	70 000
Installations techniques	170 000	Report à nouveau (SD)	60 000
Matériels de transport	75 000	Emprunts obligataires	210 000
Mobiliers de bureau	25 000	Dépôts et cautionnements reçus	75 000
Titres de participation	44 000		
Actif circulant (HT) :	(246 000)	Passif circulant (HT) :	(100 000)
Matières premières	36 000	Fournisseurs	85 000
Produits finis	50 000	CNSS	15 000
Clients	115 000		
Clients effets à recevoir	45 000		
Trésorerie-Actif :	(140 000)	Trésorerie-Passif :	(25 000)
Banque	120 000	Crédit d'escompte	25 000
Caisse	20 000		
Total	1 600 000	Total	1 600 000

Source : nous-mêmes

Tableau 2 : Détermination des actifs zakataires :

Actif du bilan	Montant	Explications des éléments retenus pour la détermination des actifs zakataires	Montant
Actif immobilisé :			
Fonds commercial	300 000	Il s'agit d'une immobilisation incorporelle aide dans l'activité essentielle de l'entreprise non soumise à la zakat	0
Terrains nus	350 000	Il s'agit des immobilisations corporelles aident dans l'activité essentielle de l'entreprise non soumises à la zakat	0
Bâtiments	250 000	Il s'agit des immobilisations corporelles aident dans l'activité essentielle de l'entreprise non soumises à la zakat	0
Installations techniques	170 000	Il s'agit des immobilisations corporelles aident dans l'activité essentielle de l'entreprise non soumises à la zakat	0
Matériels de transport	75 000	Il s'agit des immobilisations corporelles aident dans l'activité essentielle de l'entreprise non soumises à la zakat	0
Mobiliers de bureau	25 000	Il s'agit des immobilisations corporelles aident dans l'activité essentielle de l'entreprise non soumises à la zakat	0
Titres de participation	44 000	Il s'agit des immobilisations financières (Les titres de participation désignent toutes les parts et actions qu'une entreprise possède et qui font partie des actifs du bilan) considérées comme des créances saines soumises à la zakat	44 000
Actif circulant (HT) :			
Matières premières	36 000	Il s'agit des stocks des matières premières soumises à la zakat en tant que biens commerciaux	36 000
Produits finis	50 000	Il s'agit des stocks des produits finis soumis à la zakat en tant que biens commerciaux	50 000
Clients	115 000	Ils sont considérés comme créances saines soumises à la zakat	115 000
Clients effets à recevoir	45 000	Ils sont considérés comme créances saines soumises à la zakat	45 000
Trésorerie-Actif :			
Banque	120 000	Il s'agit du compte courant de l'entreprise soumis à la zakat en tant que monnaie	120 000
Caisse	20 000	Il s'agit des espèces monétaires dont dispose l'entreprise soumises à la zakat.	20 000
Total	1 600 000	Total des actifs zakataires	430 000

Source : nous-mêmes

Tableau 3 : Détermination des engagements zakataires :

Passif du bilan	Montant	Explications des éléments retenus pour la détermination des engagements zakataires	Montant
<u>Financement permanent :</u> Capital social	980 000	Le capital social n'est pas une dette donc à ne pas déduire	0
Réserve légale	80 000	La réserve légale n'est pas une dette donc à ne pas déduire	0
Réserves facultatives	70 000	Les réserves facultatives ne sont pas des dettes donc à ne pas déduire	0
Report à nouveau (SD)	60 000	Le report à nouveau se produit lorsque les associés optent pour le regroupement des bénéfices jusqu'à une assemblée générale plus tardive. Donc il ne s'agit pas d'une dette donc à ne pas déduire.	0
Emprunts obligataires	210 000	Les emprunts obligataires sont à déduire parce qu'ils sont des dettes	210 000
Dépôts et cautionnements reçus	75 000	Ces montants sont des garanties accordées par des entités externes (généralement des clients ou des locataires) pour garantir le respect d'un contrat ou d'un engagement. Il ne s'agit pas des dettes donc à ne pas déduire.	0
<u>Passif circulant (HT) :</u> Fournisseurs	85 000	On les appelle dettes fournisseurs, donc à déduire	85 000
CNSS	15 000	Ils sont à déduire parce qu'ils sont des engagements exigibles	15 000
<u>Trésorerie-Passif :</u> Crédit d'escompte	25 000	L'escompte est une méthode de crédit professionnel à court terme qui donne la possibilité à votre entreprise d'obtenir le versement immédiat d'un effet commercial, sans attendre sa date limite. Il s'agit d'une dette donc à déduire.	25 000
Total	1 600 000	Total des engagements zakataires	335 000

Source : nous-mêmes

Donc le montant de la zakat est = L'assiette zakataire $\times$ le taux correspondant (2.577%)
 $= (430\ 000 - 335\ 000) \times 2.577\% = 2\ 448.15$
 $= 95\ 000 \times 2.577\% = 2\ 448.15$

Les huit catégories des bénéficiaires de la zakat ont le droit de recevoir de l'entreprise Alpha un montant total de 2 448.15dhs.

6. Discussions :

En analysant les méthodes de calcul de la zakat pour les entreprises conformément aux normes de l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI), et en appliquant la méthode de l'actif net, on peut affirmer que le problème des créances et dettes reste toujours le centre de divergence entre plusieurs spécialistes.

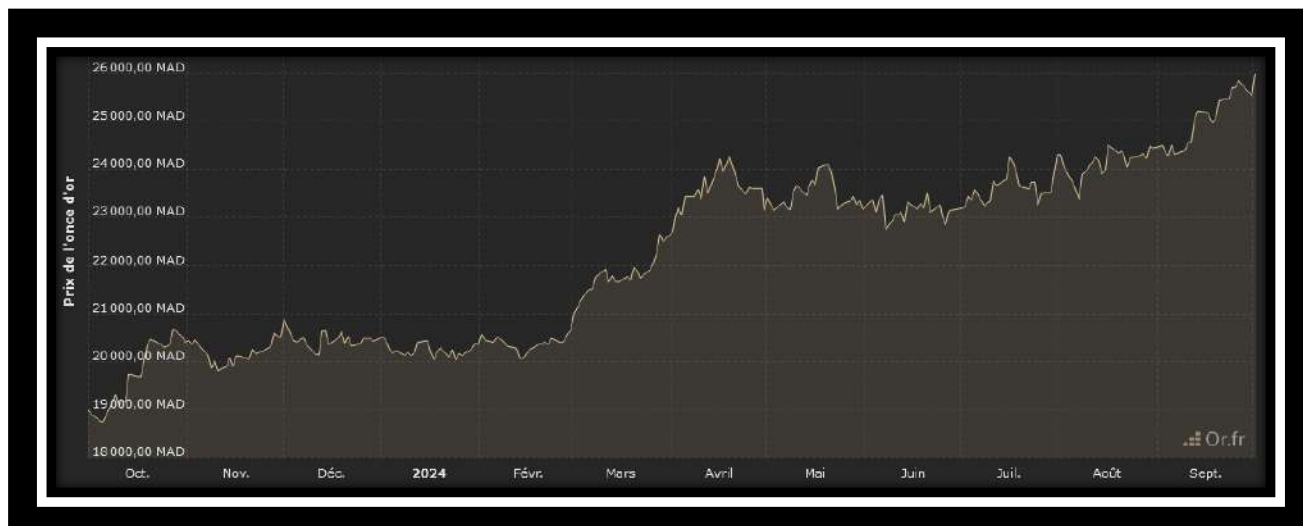
Le choix légal actuel consiste à intégrer le montant des créances saines dans la base de la zakat de chaque année. En ce qui concerne les créances douteuses ou en difficulté, la zakat est imposée pour leur récupération sur une période d'une année. Selon certaines perspectives, les créances ne sont généralement pas soumises à la Zakat jusqu'à ce qu'elles soient récupérées, soit pour toutes les années échues, soit uniquement pour une année.

En ce qui concerne le débiteur, les normes actuelles recommandent de ne pas déduire les dettes de la base Zakat, à moins que cela soit immédiatement exigible. Certains ont considéré que toutes les dettes doivent être déduites, qu'elles soient en cours ou différées.

Une des conditions de déductibilité est que le débiteur n'a pas d'actif dépassant ses besoins initiaux, qui pourrait être vendu pour rembourser ses prêts.

La Zakat des entreprises comporte certaines particularités, vu leurs statuts de personnes morales qui respectent un régime comptable annuel, contrairement à la comptabilité des personnes physiques. En règle générale, les entreprises intègrent toutes les créances saines de l'actif circulant dans leur base de Zakat et ne déduisent que la somme des dettes non réglées et qui seront réglées au cours du prochain Hawl tant que le **Nissab** est encore maintenu.

Figure 1 : Représentation graphique de l'évolution du prix de l'once d'or au Maroc du 01/10/2023 au 01/10/2024 :



Source : <https://or.fr/cours/or/historical-chart>

Pour le calcul du Nissab de la zakat, on dispose habituellement de deux unités de mesure : le gramme ou l'once avec (1 once= 28.3495grammes)

Donc le Nissab= 85 g = 2.99829 onces

Exemples :

➤ Prix de l'or au Maroc (carat 24), Jeudi 24 Août 2023 est : 614.52dhs/grammes

Donc le Nissab est : $614.52 \times 85 = 52\,234.20$ dhs.

➤ Prix de l'or au Maroc (carat 24), Samedi 20 Avril 2024 est : 780.70dhs/grammes

Donc le Nissab est : $780.70 \times 85 = 66\,359.50$ dhs.

➤ Prix de l'or au Maroc (carat 24), Mardi 01 Octobre 2024 est : 836.38dhs/grammes

Donc le Nissab est : $836.38 \times 85 = 71\,092.30$ dhs.

Le prix de l'or en dirham marocain fluctuent en temps réel en réponse aux transactions d'achat et de vente, reflétant le changement de la dynamique du marché de l'offre et de la demande.

7. Conclusion :

L'intégration de la zakat dans le tissu économique améliore les conditions de vie des citoyens en éradiquant la pauvreté et le chômage.

D'après AL Qaradawi, l'absence de structure institutionnelle pour la zakat empêche son accomplissement total. Elle doit être collectée et distribuée de manière institutionnelle, en instaurant un organisme dédié à cette mission, pour dépasser sa réalité d'une simple charité personnelle.

Il est indispensable d'établir une loi pour la mise en place de la zakat afin de contrôler son fonctionnement et suggérer des aspects financiers et comptables pour l'établissement de la zakat, comme la planification financière, les budgets anticipés, un système comptable adapté aux postulats, principes et bases reconnus en matière de comptabilité, tout comme un

dispositif de contrôle interne et externe, et aussi suggérer des aspects administratifs ainsi qu'une fonction médiatique pour la structure de la zakat.

La comptabilité zakataire des entreprises est un domaine en pleine croissance qui joue un rôle crucial dans la finance islamique. Bien que le calcul de la zakat puisse représenter un défi pour certaines entreprises, la transparence, la conformité avec les principes de la Sharia et la gestion responsable des fonds sont essentielles pour garantir le succès à long terme de l'entreprise dans ce cadre.

En outre, l'intégration de la zakat dans les pratiques comptables peut renforcer l'éthique des affaires et la responsabilité sociale des entreprises, tout en contribuant à un système économique plus équitable.

En résumé, les entreprises doivent intégrer la zakat dans leur gestion comptable pour respecter leurs obligations religieuses et éthiques. La comptabilité zakataire nécessite une gestion rigoureuse des actifs et des dettes, un respect strict des principes de la Sharia, et l'adoption de normes comptables spécifiques pour garantir une bonne gouvernance financière et sociale.

D'après notre travail, on a pu exposer plusieurs méthodes pour la détermination de l'assiette zakataire comme la méthode du capital ajusté, la méthode du besoin en fonds de roulement ajusté et la méthode de l'actif net. Toutes ces méthodes sont conformes aux normes de la charia.

De même, on a essayé d'appliquer la méthode de l'actif net pour déterminer l'assiette zakataire, et par suite le montant de la zakat après avoir exposé les actifs zakataires et les engagements zakataires. Si jamais ladite institution a vu le jour au Maroc, est-ce-qu'elle sera gérée par les banques ? Par l'État ? Ou être indépendante de l'État et des banques ? Dans le même contexte, est-ce-que cette institution aura des répercussions sur le plan comptable marocain ? Autrement-dit, est-ce-que le plan comptable sera changé ? Est-ce-qu'on va créer des nouveaux postes au plan comptable ? Ou bien des postes qui vont disparaître ?

Références :

- (1). Al-Wahidi mentionné par Al-Nawawi (Al-Jamal : 5/324)
- (2). Attak, E. houssain. (2022). Contribution de la zakat à la lutte contre la pauvreté au Maroc : Essai d'estimation. Recherches et Applications en Finance Islamique, 6(2), 219-237.
- (3). EL ALAOUI .O, AMEDJAR .M & GHANDARI .Y (2024) «Pourquoi ne pas institutionnaliser la zakat au Maroc ?», IJAME : Volume 02, N° 11 | Pp: 246 – 265.
- (4). EL ALAOUI. O , AMEDJAR. M & OU BOU ALI. Y (2023) «Comment gérer le fonds de la zakat en Malaisie ?», African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 16 » pp: 684 – 703.
- (5). Ibn Al Arabi 'Al qabass' cité par Mohamed al kaddi al amrani 'kitab ahkam azakat' de abi bakr mohamed ben abdellah 1991 p227.
- (6). Jahangir, R., & Bulut, M. (2022). ESTIMATION OF ZAKAT PROCEEDS IN BANGLADESH : A TWO-APPROACH ATTEMPT. Journal of Islamic Monetary Economics and Finance, 8(1). <https://doi.org/10.21098/jimf.v8i1.1455>
- (7). Mawardi, I., Widiastuti, T., Al Mustofa, M. U., & Hakimi, F. (2023). Analyzing the impact of productive zakat on the welfare of zakat recipients. Journal of Islamic Accounting and Business Research, 14(1), 118-140. <https://doi.org/10.1108/JIABR-05-2021-0145>
- (8). Monzer, K. (1989). Zakat : Unresolved issues in the Contemporary Fiqh. Journal of Islamic Economics, 2(1), 1-22.
- (9). Rapports de l'AAOIFI 2022.

- (10). Youssef Al Qardawi 'Fiqh de la zakat' 6ème édition Beyrouth T1, 1981 p 38.
- (11). Youssef Al Qardawi 'Fiqh de la zakat' 6ème édition Beyrouth T2, 1981 p 991.
- (12). Zamakhshari (1143) 'Al-Faiq fi Gharib al-Hadith wa'l-Athar'